



Commune de Soyhières

Tél 032 422 02 27

Fax 032 422 02 53

administration@soyhieres.ch

Assemblée communale ordinaire

Les ayants droit de la commune municipale de Soyhières/les Riedes-Dessus sont conviés à une assemblée communale ordinaire :

**Mardi 29 juin 2021 à 20h00,
à « La halle de gymnastique »**

Ordre du jour :

1. Ratifier le procès-verbal de la dernière Assemblée du 11.05.2021.
2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2020 et voter les dépassements budgétaires.
3. Discuter et voter le nouveau règlement sur les émoluments.
4. Procéder à l'élection complémentaire d'un membre de la commission communale permanente d'urbanisme (2018-2022), à la suite de la démission de Mme Céline Wermeille.
5. Informations communales.
6. Divers.

Le Conseil communal

Les documents concernant les comptes seront disponibles sur le site internet et à la commune dès le 18 juin prochain au plus tard.

Le règlement mentionné sous le point 3 ci-dessus est déposé publiquement, 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale du 29 juin 2021, au secrétariat communal et sur le site internet (www.soyhieres.ch) où il peut être consulté. Les éventuelles oppositions seront adressées par écrit et dûment motivées, durant le dépôt public, au secrétariat communal.

Important : nous rappelons la teneur de l'article 27, al. 2 du règlement d'organisation qui prévoit que le procès-verbal de la précédente assemblée est à disposition des citoyens qui désirent le consulter. Les demandes de compléments ou de rectifications doivent parvenir, par écrit au Secrétariat communal au plus tard **la veille de la prochaine assemblée.**

D'autres informations au verso !!